



## CARRIÈRES SANITAIRE ET SOCIALE

Lundi 30 juillet 2018

La Région Réunion place la mobilité parmi ses priorités, puisqu'elle constitue pour les jeunes une voie de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.

Bien que **la mobilité** soit une **compétence de l'État**, la Région Réunion engage, **de manière volontariste**, chaque année près de 16 millions d'euros pour l'accompagnement des jeunes en mobilité.

Jusqu'à la rentrée 2017/2018, la Région intervenait en complémentarité d'un dispositif créé et géré par LADOM spécifiquement en direction des étudiants en filière sanitaire et sociale.

> LADOM versait aux étudiants 205 euros par mois et la Région 495 euros par mois.

Aujourd'hui, le gouvernement impose aux collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement, les obligeant à repenser leur mode d'intervention.

Afin de respecter nos engagements budgétaires et au regard de la possibilité pour ces jeunes de recevoir une bourse du Conseil Régional d'accueil en Métropole, la collectivité n'intervient plus en faveur des étudiants inscrits dans les carrières sanitaires et sociale en Métropole.

En effet, les étudiants en formation sanitaire et sociale souhaitant s'inscrire **en Métropole** peuvent prétendre à **une bourse du Conseil Régional d'accueil**, au même titre que la bourse de la Région Réunion versée aux étudiants inscrits dans cette filière à La Réunion et bénéficier de certaines aides de LADOM.

La Région a alerté LADOM et le Préfet de La Réunion (courrier du 13 novembre 2017) sur la nécessité pour cette agence d'exercer pleinement son rôle et ses responsabilités en matière de mobilité vers la Métropole et sur l'impossibilité pour la Région de continuer à co-financer ces études.

La Collectivité régionale compense à ce jour et sur plusieurs dispositifs, le désengagement de LADOM afin de permettre aux jeunes d'entamer leurs parcours d'études avec sérénité et dans les meilleures conditions possibles.

## Pour rappel :

en 2015 LADOM s'est désengagée :

> sur le dispositif « Étudier et vivre au Québec ». La Région finance seule, depuis et jusqu'à ce jour, ce dispositif permettant à 150 jeunes d'étudier au Québec chaque année.

> pour les étudiants partant à l'étranger (230 étudiants par an).

Aussi, afin de créer une véritable égalité des chances, la Région a décidé de maintenir son effort budgétaire en direction des étudiants en formation sanitaire et sociale **à l'étranger**. Ces derniers ne pouvant bénéficier d'aucune aide (ni de LADOM ni du pays d'accueil).

La Région alloue chaque année un budget de 10 millions d'euros (BP 2018 – soit plus que la baisse du budget de LADOM au PLF en 2018 de 8M€ ) pour accompagner les étudiants dans leurs études vers le Québec et à l'étranger et pour les anciennes promotions d'étudiants déjà inscrits dans les filières sanitaires et sociales poursuivant leur cursus d'études.

Ainsi, pour ces deux cas d'études, la Région Réunion s'est entièrement substituée à LADOM et supporte ainsi seule, l'accompagnement de ces jeunes.

La Région Réunion continue donc à accompagner les jeunes Réunionnais dans leurs divers choix de poursuite d'études mais souhaite que LADOM exerce ses responsabilités en matière de mobilité.

